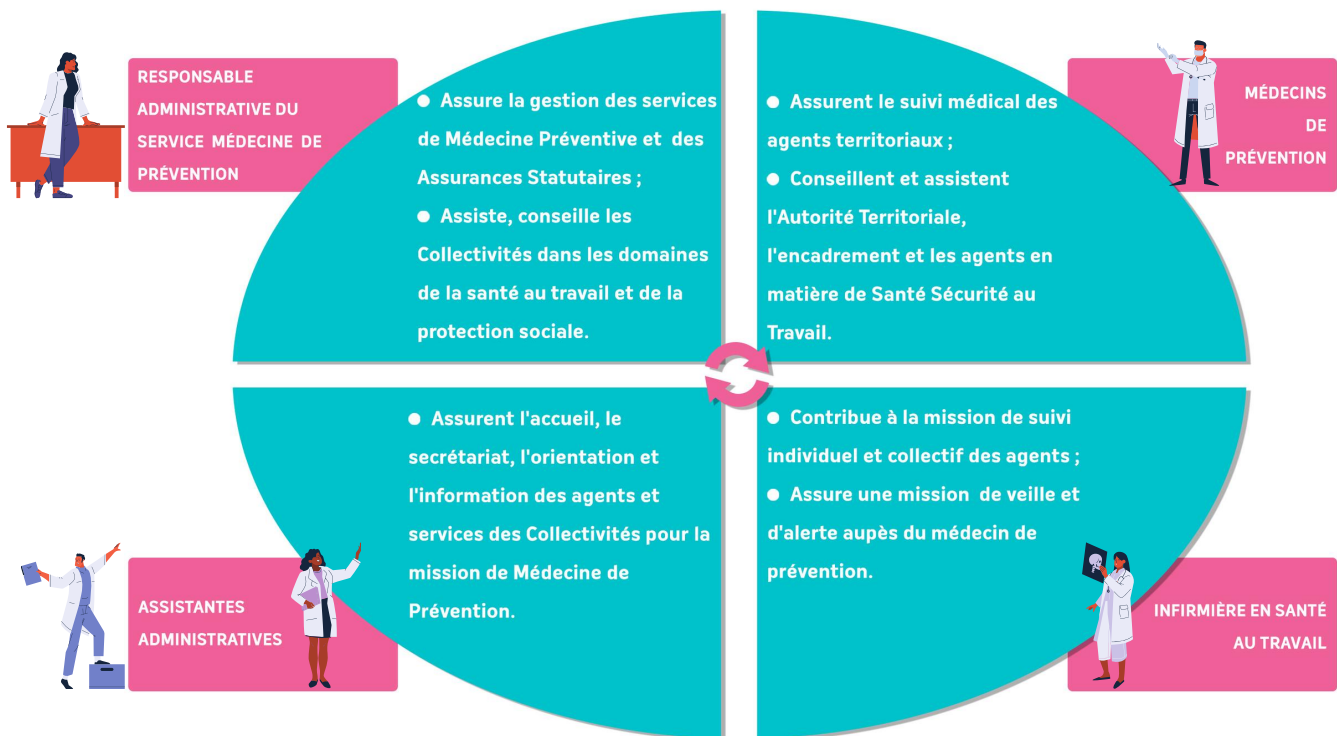


# LE SERVICE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION DU CDG MARTINIQUE AU SEIN DU PÔLE PRÉVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

## LE SERVICE MÉDECINE DE PRÉVENTION :

- Rassemble les compétences des professionnels suivants :
  - Responsable administrative du service : **Mme Linda AVIT**,
  - Médecins de Prévention : **Dr Gérard LOTZER**,
  - Infirmière Santé au Travail (IDEST) : **Mme Aurélie SERRIS**,
  - Assistantes administratives : **Mme Nadine DEREYMAEKER** et **Mme Sylvia MONTOUT**,
- Assure une prise en charge globale en Santé au Travail des Collectivités et Établissements Publics Territoriaux adhérents de la Martinique.



*Tous les agents du service sont soumis au secret médical et au secret professionnel.*

### CADRE DES MISSIONS DU SERVICE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION



Les **Médecins de Prévention et l'Infirmière Santé au Travail** travaillent dans le respect des dispositions du Code de Déontologie Médicale et du Code de la Santé Publique. Leurs activités sont règlementées.

L'**Infirmière Diplômée d'État Santé Travail (IDEST)** est une professionnelle de santé et de la prévention, formée au suivi des agents des Collectivités et aux actions de prévention en milieu de travail. Ses interventions sont réalisées **sous la délégation du médecin de prévention** référent, dans le cadre de protocoles médicaux préalablement définis. L'action de l'IDEST s'inscrit en complémentarité de celle des médecins de prévention.



## SURVEILLANCE MÉDICALE D'UN AGENT

### MÉDECIN DE PRÉVENTION

- Visite d'embauche ;
- Visite périodique pour le suivi individuel simple, renforcé ;
- Surveillance particulière à l'égard des femmes enceintes, personnes reconnues agents en situation de handicap ;
- Visite de pré-reprise et de reprise lors de congé longue maladie ou de longue durée ;
- Visite à la demande de la Collectivité, de l'agent.

### INFIRMIÈRE SANTÉ AU TRAVAIL

- Entretien Infirmier en santé au travail pour le suivi individuel périodique simple lors d'une **Visite d'Information et de Prévention (VIP)** d'une durée environ de 30mn ;
- En alternance avec les visites médicales ;
- Une **orientation vers le médecin de prévention** pourra être programmée à l'issue de l'entretien et selon le protocole établi.



**L'IDEST NE SE PRONONCE PAS  
SUR L'APTITUDE DE L'AGENT.**

## MISSIONS DE L'INFIRMIÈRE EN SANTÉ AU TRAVAIL

- **Assure le suivi médical des agents sous la délégation des médecins de prévention en réalisant des entretiens infirmiers.** Ils contribuent au recueil de données administratives, cliniques et épidémiologiques des agents lors d'un temps d'échange. L'entretien infirmier permet de recueillir auprès de l'agent des informations pertinentes, individualisées, professionnelles et :
  - D'avoir un moment d'écoute et de l'interroger sur son poste de travail, ses activités, ses missions professionnelles prescrites et réelles, ses conditions de travail, les outils, les produits utilisés, l'ergonomie au poste de travail, la prévention collective et individuelle, le vécu de l'agent, ses activités de loisirs ;
  - D'aborder son état de santé, les antécédents médicaux, les arrêts de travail, les bilans médicaux effectués, les traitements ;
  - De recenser les paramètres de santé (mesure de la tension artérielle, évaluation du poids, tests primaires de vision, audimétrie, analyses d'urines) ;
  - De l'informer, d'identifier des problématiques ;
  - De le sensibiliser, de lui donner des conseils de prévention.

À l'issue de l'entretien, l'IDEST pourra préconiser des actions et délivrera une **attestation de suivi infirmier**. Un bilan individualisé et collectif est effectué régulièrement avec les médecins de prévention.

- **Effectue des actions en milieu de travail**, en tant que membre de l'équipe pluridisciplinaire, l'IDEST exerce son activité en relation avec les autres préventeurs et réalise :
  - **des sensibilisations (thématiques choisies en collaboration avec la Collectivité : nutrition, bruit...),**
  - des interventions sur des études de poste.

### CDG MARTINIQUE

#### Pôle Prévention Santé et Sécurité au Travail

Service Médecine de Prévention

Responsable du Service : **Linda AVIT**

Tél : 0596 70 08 86 / Fax : 0596 70 66 85

Email : [medecine@cdg-martinique.fr](mailto:medecine@cdg-martinique.fr)

